



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 08/09/2025
Reçu en préfecture le 08/09/2025
Publié le
ID : 045-214500936-20250704-DEC_2025_39-AU



DÉCISION DU MAIRE N° 39/2025

Objet : Achat public
Acquisition d'une pompe à eau pour la tonne d'arrosage
Equip Jardin

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la proposition financière de la société Equip Jardin ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société Equip Jardin ayant son siège social 804 b, rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET, pour l'acquisition d'une pompe à eau pour la tonne d'arrosage, pour un montant de 521,91 € HT, soit 626,29 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 4 juillet 2025

Le Maire,
Hubert JOLLIET

